

comme celui-ci perd de l'argent depuis une dizaine d'années, il est loin de s'enrichir.»

Le rapport de Statistique Canada indique pour sa part que l'agriculteur de l'Ouest du Canada a fait la sourde oreille aux directives qui lui ont été lancées le printemps dernier l'invitant de cultiver plus de grains, car la production d'orge, de lin et de colza est à la baisse, avec une superficie incroyable de 25,500,000 acres en jachère d'été. Cette année, même dans les meilleures conditions, la récolte dans l'Ouest du Canada ne serait pas aussi bonne qu'elle aurait pu l'être. Peut-être est-il difficile de savoir pourquoi l'Ouest a ensemencé moins d'acres que prévu, mais la chose n'a rien d'étonnant, considérant les longues années de faible rapport et peut-être la population agricole vraiment trop peu nombreuse pour produire les denrées nécessaires. Que l'expérience des États-Unis et celle du Canada nous servent de leçon. Dans le cas des denrées alimentaires, le blocage des prix entraîne la réduction de la production alimentaire, car nos situations économiques étant si étroitement liées, il importe que nous exportions à l'extérieur du continent le plus de nourriture possible afin de maintenir l'équilibre de nos balances commerciales. Et la production des denrées alimentaires est l'un des rares secteurs où l'Amérique du Nord peut soutenir la concurrence partout dans le monde.

Pour ce qui est de la politique relative aux provendes, ce qui se résume à une politique des prix à l'égard des éleveurs de l'Est du Canada, il paraît significatif que des 400 millions de boisseaux d'orge cultivés dans l'Ouest, 60 à 80 millions de boisseaux seulement sont acheminés vers l'Est. Étant donné que 200 millions de boisseaux demeurent dans les fermes de l'Ouest et que le reste, soit plus de 100 millions, est exporté, il importe de ne pas prendre de mesure qui réduirait la production d'orge dans l'Ouest. Néanmoins, je crains qu'une telle réduction ne se produise si nous ne sommes pas prudents. Si le prix des céréales fourragères vendues aux engraisseurs de l'Est est réduit à un tel point par rapport aux prix des marchés mondiaux que les prix de l'orge à la co-opérative soit obligé de baisser, ou si des restrictions sont imposées sur l'exportation de l'orge afin de maintenir les prix à un faible niveau dans l'Est du Canada, il s'ensuivra presque certainement une réduction dans la superficie des cultures d'orge. Quel que soit l'accord final conclu sur les prix pour les engraisseurs de l'Est, il doit, pour les cultivateurs de l'Ouest, refléter les prix à l'exportation.

La Commission du blé a été le seul organisme de commercialisation des céréales fourragères au-delà des limites interprovinciales à l'extérieur des régions désignées. Aussi longtemps que la Commission du blé vendra les céréales sur les marchés d'outre-mer, tous au Canada seront heureux de la voir vendre au prix qui lui est le plus avantageux car le pays en tire profit. Toutefois, lorsque la Commission est dans l'obligation d'établir un prix pour les céréales fourragères sur le marché intérieur, la situation devient beaucoup plus difficile. Va-t-elle établir un prix en faveur des producteurs de l'Ouest ou en faveur des engraisseurs de l'Est? Évidemment, les deux visent le plus grand avantage possible pour les agriculteurs et c'est là ce qui constitue le dilemme. À mon avis, il est très important que la politique envisagée pour les céréales fourragères prévoie que les prix demandés aux engraisseurs de l'Est reflètent les prix à l'exportation. Toute réduction du prix de l'orge à la co-opérative entraînera une réduction de la culture des céréales fourragères dans l'Ouest.

Si l'on doit venir en aide aux engraisseurs de l'Est—il y a déjà le programme d'aide au transport des provendes

Grains fourragers

d'une valeur de 22 millions de dollars qui les aide très certainement en période de prix élevés—il est certain que le prix de l'orge payé aux agriculteurs de l'Ouest ne devrait pas être fixé à un niveau inférieur au prix d'exportation car le producteur en souffrirait. Diverses organisations agricoles ont présenté certaines suggestions. Entre autres, elles ont suggéré que la Commission du blé offre à tous les producteurs des quantités appropriées de céréales fourragères sur le marché libre afin que les engraisseurs de l'Est aient amplement l'occasion d'acheter des céréales de l'Ouest.

Il y a une autre solution. À l'heure actuelle, en Colombie-Britannique, les céréales de provendes de la région de la rivière à la Paix sont fournies aux basses-terres par des sociétés qui les achètent directement du cultivateur et les vendent aux engraisseurs. Le prix reçu reflète le prix de vente affiché par la Commission dans la région d'engraissement.

La Commission du blé garderait le contrôle des contingents et des dispositions quant à la livraison. D'aucuns craignent que toute réduction des pouvoirs de la Commission saperait son efficacité dans la commercialisation du blé, de l'orge et de l'avoine. Mais les avis sont bien partagés chez les cultivateurs. Il semble bien que quelles que soient les politiques, elles ne plairaient vraisemblablement pas à tout le monde. Il s'agit ici d'une quantité limitée de céréales, et le fait est tout simplement que, si les prix baissent, la production n'en sera que d'autant réduite.

J'aimerais revenir au cœur de la résolution concernant les graines de colza. Il reste encore des questions auxquelles le gouvernement n'a pas répondu. Qu'en est-il de la méthode de fixation des prix en ce qui concerne les graines de colza et de lin, à la suite de ces contrôles de l'exportation? Sur quels critères permet-on l'exportation des graines de colza et de lin? On présume généralement que les aliments riches en protéines comme la farine de colza et la farine de lin sont interchangeable. Elles n'ont toutefois qu'une valeur limitée quand on les remplace l'une par l'autre. Il est important de le reconnaître. Il nous faut également reconnaître que seule une faible proportion de l'ensemble de la production canadienne de graines de colza et de graines de lin peut être traitée dans les établissements de transformation du pays.

Il est important que nos marchés d'outre-mer ne soient pas compromis par des restrictions de l'exportation des graines de colza et des graines de lin commandées par la panique. C'est qu'en effet nous ne disposons que d'une possibilité limitée de produire ces aliments protéiques pour les animaux. Le gouvernement n'a pas indiqué de quelle façon il entend s'occuper de ce problème. Il paraît également de la plus haute importance que les producteurs ne soient pas obligés d'accepter des prix réduits afin de protéger le marché. Il est sûr qu'en ce moment où le prix du colza et du lin est faible depuis de nombreuses années, ce ne sont pas les producteurs qui devraient souffrir de la situation.

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, comme il se fait tard je n'ai pas l'intention de parler bien longtemps. C'est se montrer quelque peu naïf, je crois, que de débattre un tel sujet alors que nous ignorons vraiment ce que sera la politique du gouvernement. Le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) nous a assurés que nous ne retournerions pas à des mesures primitives. J'imagine qu'il veut parler des mesures qu'ont adoptées nos importants voisins du sud, les États-Unis d'Amérique.